

Direction Aménagement Urbanisme Habitat Hébergement
Service Planification et Politique Foncière

Référence : 2022/163

Affaire suivie par : Nathalie MONJARET
Tél. 02 51 47 47 51
nathalie.monjaret@larochesuryon.fr

Monsieur le Préfet de la Vendée
Préfecture
29 rue Delille
85922 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX 9

Objet : Elaboration de Périmètres délimités des abords

La Roche-sur-Yon, le 21/12/2022

Monsieur le Préfet,

Parallèlement à la révision de son document d'urbanisme prescrite en 2014, la Ville de La Roche-sur-Yon a adopté une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) valant Site Patrimonial Remarquable (SPR) le 27 juin 2017.

Depuis, la compétence PLU a été transférée à La Roche-sur-Yon Agglomération, aujourd'hui en charge des procédures d'évolution des PLU communaux du territoire intercommunal.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme de La Roche-sur-Yon a été arrêté le 1^{er} décembre 2022 par délibération du bureau communautaire.

La Roche-sur-Yon Agglomération, en collaboration avec la commune de La Roche-sur-Yon, souhaite profiter de cette procédure de révision du PLU pour mettre en place des périmètres délimités des abords visant à remplacer les périmètres de 500 m autour des monuments historiques à l'aide d'un outil plus adapté aux enjeux patrimoniaux.

A ce titre, le service Planification et Politique Foncière a rencontré le 15 décembre 2022 Madame DEBIERRE, Architecte des Bâtiments de France, pour échanger sur la procédure à mener, et a reçu un accueil favorable sur le dossier.

L'Agglomération envisageant une enquête publique sur le projet de PLU au deuxième trimestre 2023 lors de laquelle elle souhaiterait présenter le projet de périmètres délimités des abords également, je vous sollicite aujourd'hui afin que vous puissiez missionner Madame DEBIERRE pour un accompagnement de la collectivité sur le dossier.

Vous remerciant par avance, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes respectueuses salutations.